



## Puis-je prétendre à la différence ? (CDI et CSP)

Par **Nanate**, le **07/09/2016** à **15:03**

Bonjour,

J'ai été licenciée économiquement mi-août et je bénéficie du CSP. Je travaillais à temps complet.

J'ai retrouvé un CDI à temps partiel (30 heures) depuis le 1er septembre.

Passant d'un CDI à temps complet à un CDI à temps partiel, mon salaire sera évidemment moins important.

Du fait que j'ai accepté le CSP, puis-je prétendre à la différence par Pôle Emploi ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/09/2016** à **15:25**

Bonjour,

Pôle Emploi devrait vous informer mais vous pourriez sans doute prétendre à l'indemnité différentielle de reclassement...